



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux parcs sur le territoire
de la commune de Lancy

29 octobre 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune de Lancy du 20 décembre 2019;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 15 juin 2020,

ARRÊTE :

1/ Il est donné le nom de :

Parc des Palettes

à l'espace public communal situé à l'avenue des Communes Réunies 73.

Ce parc héberge un centre socio-culturel géré par la Ville de Lancy, dédié aux habitant-e-s de la commune et aux associations locales. Il offre au public un lieu de vie favorisant les rencontres, les échanges et l'émergence d'initiatives de toutes sortes.

Cette dénomination reprend le nom du lieu-dit.

Le code voie est 65688

Entrée en vigueur immédiate.

2/ Il est corrigé la dénomination parc du Petit-Voiret en :

Parc du Voiret

Situé le long de l'avenue du Curé Baud, cet espace public longe en effet le ruisseau Le Voiret.

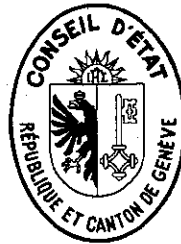
Le code voie est 65102 reste inchangé.

Entrée en vigueur immédiate.

2/ Ces dénominations doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1 ex.
DT	1 ex.
DF	1 ex.
DSES	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

